



Maîtres ou esclaves ? L'apprentissage aux finances

Encore une mission à assumer sans moyens. L'UNSA et la CFTC dénoncent les conditions prévues pour les maîtres d'apprentissage.

Le président de la République a décidé de relancer l'apprentissage en France et donne pour mission à la Fonction Publique de prendre 10000 apprentis en 2016, dont déjà 4000 en septembre 2015.

Aux Finances, la commande est de 262 apprentis dès la rentrée prochaine.

Un groupe de travail s'est tenu ce mercredi 3 juin afin de discuter sur les modalités opérationnelles de cette décision.

Si dans un premier temps nous sommes favorables à un investissement en faveur de l'apprentissage, la réunion nous a permis de constater que d'investissements, il ne s'agit en réalité que d'efforts supplémentaires demandés aux agents de nos administrations.

En théorie, les emplois ne seront pas impactés mais en pratique, le coût supplémentaire pourrait faire concurrence avec le reste et donc impliquer moins de primes, moins de promotions, moins de moyens humains et matériels pour les fonctionnaires titulaires.

Mais plus directement, les maîtres d'apprentissage, théoriquement volontaires, qui devront s'engager à encadrer les apprentis pendant toute la durée de leur parcours, soit de 6 mois à 4 ans, n'auraient ni indemnité supplémentaire, ni décharges de service pour eux et leur équipe.

Il s'agit ni plus ni moins de demander à des agents de faire du travail supplémentaire non rémunéré.

Nous ne pouvons accepter de telles conditions de mise en œuvre de cette commande présidentielle. Plus d'apprentis, oui, mais pas sur le dos des titulaires !

Un investissement suppose des moyens. Sans ces moyens, ce sera à la charge des agents de nos administrations avec des conséquences logiques de détérioration encore une fois de leur santé, de leurs conditions de travail, et de la qualité du service rendu.

L'UNSA et la CFTC demandent à l'administration de prendre ses responsabilités et d'obtenir pour les maîtres d'apprentissage une prime à la hauteur de leur engagement c'est-à-dire 200 euros par mois.

De plus, la charge supplémentaire pour le service ne doit pas impacter le service rendu.

Nous demandons donc avec insistance que les maîtres d'apprentissage soient considérés à 40% sur leur nouvelle mission et que leurs équipes soient renforcées en conséquence par des moyens humains. Concrètement, pour 262 apprentis, nous demandons le recrutement de 105 titulaires dans le ministère.

Si l'administration ne donne pas droit à ces demandes, nous incitons les agents à ne pas rentrer dans ce jeu où on leur demande toujours plus avec toujours moins et donc à ne pas être volontaires pour la fonction de maîtres d'apprentissage qui s'apparente plus actuellement à celle d'esclaves de la direction.